

## Les symboles de l'amour



À la St Valentin, nous célébrons l'amour et nous retrouvons bon nombres de symboles qui représente cet amour : cupidon, petits cœurs... **mais quelle est leur origine ?**

### Cupidon

On le représente généralement par un enfant nu, avec un arc et des flèches d'argent, souvent couronné de roses, emblème des plaisirs et parfois les yeux bandés pour représenter l'amour aveugle.

La légende dit que si l'une de ses flèches vous touche, vous tomberez éperdument amoureux de la première personne que vous regarderez !



### Le Cœur

C'est le plus vieux symbole de l'Amour, il est couramment utilisé depuis la préhistoire pour représenter le siège des émotions, Depuis l'antiquité, les cœurs de couleur rouge sont synonymes d'amour fidèle.



### La Dentelle et les Rubans

Sur les 1ères cartes de St Valentin on retrouvait souvent de la dentelle et des rubans. Autrefois, les femmes faisait tomber leur mouchoir « malencontreusement » afin d'attirer l'attention d'un homme et d'attraper son cœur...

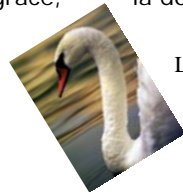


### Les Oiseaux

La colombe est le symbole de l'amour romantique, elle symbolise la grâce, la pureté...

la douceur,

Cygne quand à lui symbolise la loyauté, c'était l'oiseau préféré de Vénus. Le male reste fidèle à la même femelle toute sa vie.



Le

### La Rose



Fleur par excellence de l'amour, sa couleur cependant peut en changer la signification :

- rose rouge : amour passionné.
- rose rose : amour véritable, associé à la pureté.
- rose jaune : Infidélité.
- rose blanche : l'amour pur, le raffinement et l'élégance.
- **rose lavande : le coup de foudre.**
- rose rouge et blanche : une union entre deux personnes.
- rose noire : la mort



**Marguerite** : grandeur et fidélité, confiance et beauté

**Azalée** : la joie d'aimer et d'être aimé, l'amour timide



# INFO AQDR

**Volume 5 No 6 7 Février 2008 Section Roberval**

## Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées



« un baiser, mais à tout prendre, qu'est-ce?

un serment fait d'un peu plus près, une promesse plus précise, un aveu qui veut se confirmer,

un point rose qu'on met sur le i du verbe aimer;

C'est un secret qui prend la bouche pour oreille,

un instant d'infini qui fait un bruit d'abeille,

une communion ayant un goût de fleur,

une façon d'un peu se respirer le cœur,

Et d'un peu se goûter, au bord des lèvres, l'âme! »

**Déjeuner - Rencontre**

- 9.00 Accueil
- 9.15 Déjeuner
- Pause
- 9.45 Sujet : Comité des usagers  
Invitée : Madame Suzanne Raymond, présidente
- 10.30 Place aux membres
- 10.45 Tirage

*prix de présence*

Prochain déjeuner : 6 mars 2008

## Pension de la Sécurité de la vieillesse

### Qui a droit à la pension de la sécurité de la vieillesse

Pour avoir droit à la pension de la sécurité de la vieillesse (SV), vous devez :

- avoir 65 ans ou plus;
- avoir le statut de résidence légale au Canada;
- rencontrer les exigences de résidence;
- présenter les documents demandés; et
- remplir et signer la demande



### Quand faire votre demande

Vous pouvez demander la pension de la SV dans les 12 mois avant votre 65<sup>e</sup> anniversaire. Si vous avez 65 ans ou plus, envoyez votre demande dès que possible pour ne pas perdre de paiements.

### Dans l'impossibilité de faire votre demande

Si vous aviez l'intention de demander votre pension plus tôt et que, en raison de votre état de santé, vous ne pouviez le faire ou demander à quelqu'un de le faire pour vous, En remplissant et retournant le formulaire «Déclaration d'incapacité»; que vous pourrez obtenir sur demande, vous vous assurez que votre pension commence aussitôt que vous y avez droit.

Service d'aide et de ressource en défense des droits  
Information : 275-2737

**Avis**

Supplément de revenu garanti (SRG) (Question 11 sur la demande)

Le SRG est une prestation mensuelle non imposable versée aux résidents du Canada qui reçoivent une pension de base de la SV et dont le revenu est faible ou nul. Les paiements du SRG peuvent commencer à être versés en même temps que les paiements de la pension de la SV.

Pour recevoir le SRG, il s'agit des mêmes conditions que le SV.

Si vous désirez que votre demande soit examinée aux fins du SRG, veuillez cocher la case «oui» à la question 11.

Même si vous n'êtes pas admissible aujourd'hui, il se peut que vous le deveniez plus tard. En cochant la case «oui» aujourd'hui, nous évaluerons votre admissibilité actuelle et continuerons à examiner dorénavant votre compte chaque année.

Nous communiquerons avec vous dès que vous deviendrez admissible à cette prestation. Afin de déterminer votre admissibilité, nous obtiendrons l'information de votre déclaration de revenus annuelle. Vous devez donc continuer de produire une déclaration de revenus chaque année au Canada afin que nous puissions déterminer votre admissibilité au SRG. Autrement, vous devrez communiquer avec nous à nouveau pour obtenir un formulaire de demande si vous croyez être admissible à cette prestation.

### Allocation

Si vous avez droit au SRG, votre époux ou conjoint de fait\*, s'il est âgé entre 60 à 64 ans, peut avoir droit à l'Allocation. Si c'est le cas, nous lui enverrons un formulaire avec plus d'information. L'Allocation est une prestation mensuelle non imposable payée à l'époux ou conjoint de fait d'une personne qui reçoit la pension de la SV et qui est admissible au SRG.

\*Un conjoint de fait est une personne de même sexe ou de sexe opposé qui vit dans une relation conjugale, depuis au moins un an

Développement social Canada  
Programmes de la sécurité du revenu  
Ottawa (Ontario) K1A 0L1 Internet [servicecanada.gc.ca](http://servicecanada.gc.ca)